



Mariage franco-algérien

Par **abderahman**, le **27/03/2008** à **23:46**

salamalaykoum.rnje m'appelle abderahman,je suis de nationalité française,marié.ma femme est algérienne et je me permet de vous écrire,pour demander les procédures exactes de demande de visa long séjour auprès du consulat de france a oran.rnj'entends beaucoup de versions différentes,je voudrais savoir la vraie démarche a suivre.je me suis marié en algérie mais après être passé devant le juge est ce que le livret de famille est acceptable?et en attendant une réponse du consulat pour un visa long séjour peut t'il être demander un visa court séjour? qu'est ce que la france exige?les lois change tellement vite que je ne sais plus comment je doit m'y prendre a part demander un rendez-vous au consulat. essayez de me répondre avec le plus de clarté possible.rnmerci a vous rnjazakoum'Allah kheir.